

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 16 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
ASSOCIATIONS**

**Sous-domaine :
Subvention**

**OBJET :
Subvention
Exceptionnelle**

A BISTO DE NAZ

N° 38/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Seize Mai à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY - BENOIT - POUSSE - GREFFIER - AZEMA - COULONVAL - MAURY - SANCHEZ - DUVERT - MARCAILLOU - SALANDINI.

Absents excusés : Mmes BROUSSE Véronique - BELUCHE Emilie - LEVEJAC Joëlle - Mr FOURES Christophe.

Mme MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a été saisie d'une demande de versement d'une subvention exceptionnelle émanant de l'Association « A Bisto de Naz ».

L'Association souhaite organiser une soirée spéciale pour la finale du championnat avec retransmission sur écran géant.

Le Maire propose à ses collègues de verser à cette association, une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **DONNE** son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'Association « A Bisto de Naz »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à ce versement.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220516-20220516DEL38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022